



La Présidente

Arrêté n° 2021-289 du 19 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,

VU l'article 5 des statuts de la mission locale de Taverny – GIP Insertion

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du conseil d'administration de la mission locale de Taverny – GIP Insertion :

- **Madame Florence PORTELLI**, *Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE